**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 69 (1981)

**Heft:** [3]

**Artikel:** A Aigle : fête au château

**Autor:** S.Ch.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-284311

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 12.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

A AIGLE :

## Fête au château

C'est à Aigle, à la suite de l'assemblée générale annuelle de l'ADF, que s'est fêté cet anniversaire. A dessein, le comité cantonal et sa présidente, Susanne Vulliamy, ont décidé de commémorer cet évènement important sans grands flonflons, pour se réserver la joie de **la grande fête** prévue à Bienne le 24 mai prochain et organisée par l'ADF-Suisse. Ce n'est donc pas que « l'intérêt baisse », comme l'a écrit faussement un journaliste de la presse quotidienne, car — rassurez-vous — il y avait, au château d'Aigle, bien une centaine de féministes de plusieurs générations ; il y eut des discours, des toasts, des rétrospectives et, comme il se doit, des gâteaux d'anniversaire et des bougies. Jean-Jacques Cevey, qui fut rapporteur au Conseil national en 1970, rappela quelques souvenirs de ces temps héroïques (1959 et 1971), de même que François Geyer, membre du comité d'action de 1970-1971. Le président du Grand Conseil, M. Olivier Gilliand, souligna que le canton de Vaud n'aura pas encore de femme au Conseil d'Etat, mais qu'en revanche il aura dans quelques mois une présidente de Grand Conseil. Les deux conseillères nationales vaudoises qui n'avaient jamais été fêtées publiquement par l'ADF reçurent des fleurs (au propre et au figuré) ; elles répondirent l'une et l'autre par des paroles fermes et encourageantes.

De l'assemblée générale elle-même, retenons un point : l'activité des sections et du comité cantonal s'est centrée en 1980 sur la préparation du séminaire de novembre sur l'égalité (groupes de préparation, séances de travail, brochure). 1981 verra l'association se pencher sur l'étude des 1500 lois, arrêtés et autres actes législatifs contenus dans les sept gros volumes de la législation vaudoise, pour faire l'inventaire des inégalités de traitement entre hommes et femmes. Gros travail en perspective !

**S. Ch.**

A NEUCHATEL :

## Egalisation, équivalence, égalité...

Trois mots-clés souvent lus et entendus à la veille du dixième anniversaire du suffrage féminin sur le plan fédéral.

Synonymes ? Non ! Complémentaires ? Oui ! Avec une nuance toutefois.

Egalisation des chances, équivalence des droits, égalité en matières sociale, économique et juridique — cela va de soi. Mais au-delà interviennent les lois inaltérables de la nature qui restent souveraines.

Que la femme conserve donc son entière féminité quand lui est dévolue la place qui lui revient de droit dans la société. Qu'elle s'emploie à enrichir la collectivité des dons et qualités qui lui sont propres. Que, libérée de toute convoitise d'accéder à une rigoureuse et absolue égalité avec l'homme, qui reste utopique, elle contribue, solidairement avec lui, et toutes les femmes aussi, à améliorer le sort de tous.

C'est profondément pénétrées d'un tel engagement, qui se dégageait de nos entretiens, que nous nous sommes quittées après cette soirée fraternelle de l'ADF des Montagnes neuchâteloises, agrémentée d'un succulent repas, et plus encore d'une captivante rétrospective de ce que furent, dans nos montagnes neuchâteloises, les campagnes de 1959 et de 1971 pour le suffrage féminin. Gentiment esquissé, avec quelques touches pittoresques illustrant les situations d'alors, cet exposé témoignait des réalités vécues personnellement par la conférencière, Mlle Raymonde Schweizer qui milita dans ces deux campagnes et fut la première femme en Suisse à siéger dans un Grand Conseil.

Souhaitons que ce courant de solidarité féminine s'affirme et triomphe dans les prochaines élections au Grand Conseil, et mieux encore en juin, lors de la votation de l'article constitutionnel en faveur des droits égaux entre hommes et femmes.

**Jenny Humbert-Droz**

A LA TÉLÉVISION :

## « Table ouverte »

La **Table ouverte** du dimanche 8 février était consacrée au suffrage féminin. Etaient invitées : Mmes Gertrude Girard-Montet, Denise Kessler, Suzanne Sandoz et Gabrielle Nanchen, qui ont à elles quatre abordé presque toutes les questions cruciales qui se posent aujourd'hui aux femmes. Leur rôle dans la politique : faut-il se confiner aux « domaines féminins », ou doit-on dans d'autres domaines, copier le modèle masculin ? Dix ans de participation féminine à la politique, n'est-ce pas trop tôt encore pour déterminer ce qui **grâce aux femmes** a changé ? Et sur la fameuse « solidarité » entre femmes : « elle existe », dit Gabrielle Nanchen, « sur des questions qui les touchent directement ». « C'est une notion dangereuse ! » répond Suzanne Sandoz qui trouve qu'il n'y a **pas** de questions plus féminines que d'autres. Le partage des tâches : Gabrielle Nanchen, Gertrude Girard-Montet et Denise Kessler sont intransigeantes : « C'est un objectif prioritaire ». Suzanne Sandoz est sceptique, quant à elle : le droit futur qui prévoit le partage des tâches ne changera rien à la vie des couples qui s'entendent bien. Et dans les cas de désaccord, il ne sera qu'un motif de plus d'incertitude, car on ne saura vraiment plus sur qui mettre la faute...

Le travail à temps partiel, enfin, à bien sûr été abordé : sa généralisation, pour Denise Kessler, est un « idéal »... difficilement réalisable ; pour Suzanne Sandoz, elle discriminerait les personnes mariées de celles non mariées. Pour Gabrielle Nanchen, c'est au contraire ce qui permettrait à tout le monde une plus grande liberté de choisir.

Les questions posées ensuite par les téléspectateurs ont montré qu'en 1981, le « sujet-femme » était loin d'être épuisé : de l'inévitable question sur le service militaire, à celle qui soulevait le problème du salaire ménager, on s'aperçoit que dix ans de suffrage féminin n'ont pas réglé encore toutes les incertitudes ; la **Table ouverte** de ce dimanche l'a encore confirmé. **c.c.**

DANS LA PRESSE :

## Le bilan

A la veille du 7 février 1971, on a redouté que l'introduction du suffrage féminin ne bouleversât notre vie politique. Il n'en a rien été. Tout au plus l'absentéisme a-t-il légèrement augmenté, mais la tendance existait déjà avant 1971, et l'équilibre des forces politiques n'en a pas été modifié pour autant.

L'analyse de l'appartenance politique de nos — encore trop peu nombreuses — parlementaires femmes et de leurs interventions au Conseil national pendant dix ans permet de tirer un premier bilan provisoire :

— nos femmes parlementaires appartiennent toutes aux grands partis politiques, car seuls ceux-ci disposent d'assez de sièges pour risquer de proposer des candidatures féminines ;
— nos parlementaires ont concentré leurs interventions dans les domaines qu'elles connaissent d'expérience personnelle : questions sociales, famille, éducation, sans guère oser se risquer dans les autres domaines, qui ont le vrai poids politique : défense nationale, économie, politique étrangère.

On retrouve donc au plus haut niveau la répartition traditionnelle des rôles masculins et féminins.

Une politique « féminine », au sens de l'introduction des valeurs féminines dans la politique, ne paraît pouvoir se concrétiser qu'à long terme. Pour le moment, les parlementaires femmes n'ont le choix qu'entre s'intégrer dans le système masculin ou se cantonner dans leur rôle traditionnel. On est encore loin de voir les parlementaires femmes pouvoir travailler comme femmes, avec les hommes, à construire l'avenir de notre communauté nationale.

**P. B.-S.**

(Résumé d'une étude de T.H. Ballmer-Cao, docteur ès sciences politiques, Neue Zürcher Zeitung, 10.2.81.)